



SECRETARIAT DES FONDATIONS IMMOBILIERES DE DROIT PUBLIC

Avenue de Sainte-Clotilde 11 - 1205 Genève
(Bus 2 et 19 – arrêt Sainte-Clotilde - Parking David-Dufour)

Horaire guichets et téléphones de 9h à 16h sans interruption (lu-ve)

Téléphone : 022 807 09 99

E-mail : info-guichet@sfidp.ch - Site web : www.fidp.ch

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE MA DEMANDE LOGEMENT

N° de la demande :

Nom(s) et Prénom(s) :

Date de naissance :

Personne destinataire de toute correspondance :

Adresse de correspondance :

Numéro(s) de téléphone :

Adresse électronique :@.....

LOGEMENT SOUHAITE

Veillez indiquer les critères auxquels le logement sollicité doit répondre. A cet égard, nous attirons votre attention que toute restriction en la matière rendra plus difficile la sélection de votre dossier, compte tenu du nombre limité de logements disponibles à la location.

❶ Nombre de pièces souhaité : de à (2 pièces d'écart au max. avec le nombre d'occupants)

❷ Loyer mensuel maximum, y compris les charges du futur logement, sans le parking :CHF

❸ Avec encadrement médico-social Immeuble accessible en chaise roulante
 Ascenseur nécessaire Logement adapté ou adaptable pour personnes en chaise roulante

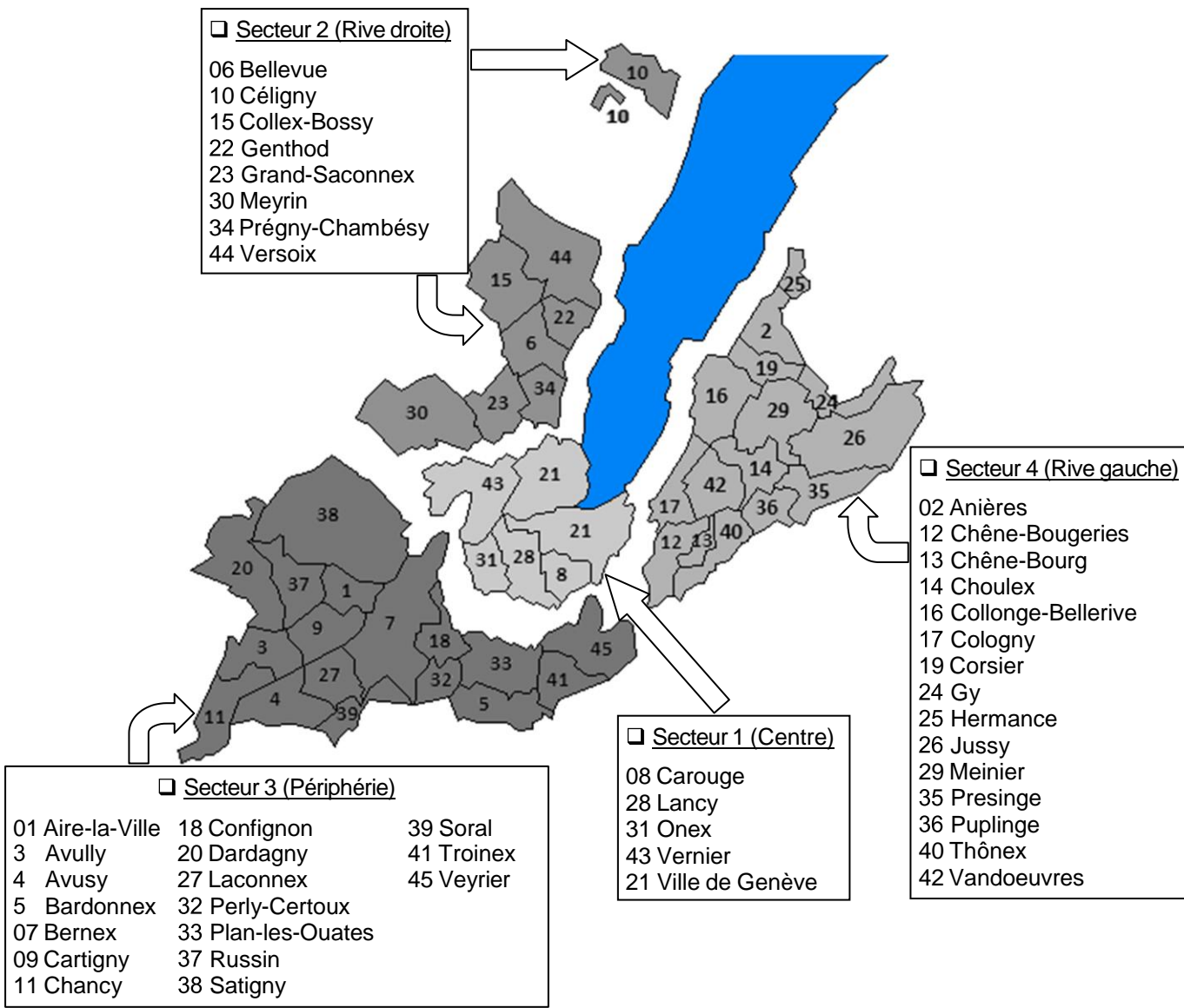
❹ Logement en coopérative : Oui Non

(Pour toute information sur ce type de logement, veuillez consulter le site internet de l'OCLPF sous <https://www.ge.ch/logement/cooperatives-habitation>)

5 Secteur géographique de recherches :

La sélection d'un secteur entraîne automatiquement l'ajout des communes des secteurs adjacents.

Secteurs 1 à 4 (tout le canton de Genève)



Poursuites, faillite et/ou actes de défaut de biens au nom de l'un ou l'autre du/des futur-s signataire-s du bail ?

① *En cas de sélection de votre dossier, un extrait de poursuites de moins de 3 mois pourra vous être demandé.*

NON OUI Montant total de :CHF

Par sa signature, chacune des personnes majeures soussignées autorise :

- l'administration fiscale cantonale à communiquer en tout temps aux services compétents de l'OCLPF le montant de ses revenus et de sa fortune, tels qu'ils ressortent de son dossier fiscal, y compris durant l'occupation d'un logement soumis à la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977 (ci-après LGL), et de son règlement d'exécution, du 24 août 1992 (ci-après RGL);
- toute institution et autorité délivrant des prestations à communiquer à l'OCLPF tout renseignement utile à l'établissement des éléments liés à la détermination des revenus ainsi que des taux d'effort et d'occupation nécessaires à la mise en œuvre de la LGL et du RGL, y compris durant l'occupation d'un appartement régi par ces textes normatifs;

- leur bailleur actuel et celui à venir à communiquer à l'OCLPF les renseignements utiles à l'établissement des éléments nécessaires à l'octroi du logement sollicité par la présente;
- le SFIDP et l'OCLPF à échanger entre eux et avec tout service délivrant des prestations les éléments utiles à la détermination et à la mise à jour du revenu déterminant unifié (RDU) ;
- le SFIDP et l'OCLPF à échanger toute information et pièces utiles à la détermination du degré de priorité de la situation, du respect des conditions d'accès à un logement subventionné par l'Etat de Genève au sens de la LGL, et à la satisfaction des critères de sélection des FIDP;
- le SFIDP et l'OCLPF à échanger toutes informations et/ou pièces utiles relatives à l'avancement de la demande de logement ou d'une proposition de logement avec tous services sociaux du Canton de Genève et des communes de celui-ci ;
- le SFIDP à accéder auprès de toute autorité du Canton de Genève ou des communes genevoises à toutes informations relatives aux demandeurs de logement inscrits sur la demande et/ou à tous les locataires et occupants d'un logement des FIDP, par exemple les informations liées à la résidence et au domicile déclaré des personnes, aux revenus et à l'origine des revenus de tous les occupants, etc.

Par sa signature, chacune des personnes majeures soussignées souscrit aux règles suivantes :

- il n'est pas possible d'indiquer des critères supplémentaires de recherche à ceux figurant dans le formulaire de demande de logement ;
- toute modification dans les informations transmises par vos soins (adresse de correspondance, personnes visées par la demande, revenu, fortune, critères de recherches, etc.) doit être impérativement communiquée au SFIDP, par écrit et avec les pièces justificatives utiles; à défaut, votre dossier sera écarté lors d'une éventuelle sélection;
- aucune suite ne sera donnée aux questions concernant l'état d'avancement du dossier;
- la demande de logement a une **durée de validité initiale d'une année** à compter de la date du courrier de confirmation de son numéro d'enregistrement; il appartient aux personnes soussignées de s'enquérir de la date d'échéance de leur demande, car celle-ci se clôture sans autre avis au lendemain de l'échéance, sauf renouvellement un mois avant son échéance. Le renouvellement s'opère exclusivement au moyen du formulaire prévu à cet effet, disponible sur notre site internet ou à nos guichets;
- tout refus de votre part d'une proposition de logement correspondant à votre demande, toute absence de collaboration, toute demande de renseignement restée sans suite, ou toute dissimulation d'information ou fausse information entraînera la clôture de votre dossier et l'interdiction de déposer une nouvelle demande pendant un délai déterminé.

Par sa signature, chacune des personnes majeures soussignées certifie le caractère sincère, complet et conforme à la vérité de la présente demande.

Personne 1 : Nom et Prénom(s) : Signature :

Personne 2 : Nom et Prénom(s) : Signature :

Personne 3 : Nom et Prénom(s) : Signature :

Genève, le :